

EPFL

Vers un centre de congrès

L'École polytechnique fédérale de Lausanne (EPFL) a présenté hier les contours du centre de congrès futuriste qui sortira de terre d'ici novembre 2013 dans le quartier nord. Le Swiss Tech Convention Center sera notamment équipé d'un système d'auditoires escamotables. Le bâtiment en construction est destiné à accueillir de grands congrès internationaux. Il sera équipé d'une technologie «proprement révolutionnaire», expliquait l'EPFL hier dans un communiqué.

Un auditoire de 3000 places assises pourra ainsi passer à une salle de banquet en quelques minutes seulement. Le système permettra d'escamoter les gradins par la pression d'une seule touche. Engloutis par un plancher intelligent, les sièges céderont la place à une surface absolument plane.

Le centre pourra être divisé selon plusieurs dizaines de combinaisons possibles. Le balcon de la salle plénière pourra être fermé pour devenir un auditoire de près de 500 places. Le sous-sol du centre peut lui aussi prendre la forme d'une vaste halle ou se séparer en 5, 10 ou 15 pièces de 40 à 250 places.

Le Swiss Tech Convention Center fait partie du chantier du futur quartier nord, l'un des plus importants de Suisse romande, avec près de 30 000 mètres carrés. Il accueillera également des commerces, des services, des restaurants et plus de cinq cents logements pour des étudiants ou des hôtes académiques.

Devisés à 225 millions de francs, les travaux sont financés par deux fonds d'investissement du Credit Suisse, sur le mode du partenariat public-privé. ATS

EN BREF

UNE LIBÉRALE À LA TÊTE DES COMMUNES

NOMINATION Le PLR. Les Libéraux Vaud a annoncé hier deux nominations. Sa présidente, la députée Catherine Labouchère, accède à la présidence des hôpitaux vaudois pour trois ans. La députée Claudine Wyssa prend la tête de l'Union des communes vaudoises. Première femme à être élue à la présidence de l'UCV, Claudine Wyssa aura pour mission de trouver des consensus pour unir les grandes et les petites communes. Ces dernières se sentent souvent oubliées au sein de l'UCV, écrivent les libéraux.

ATS

LES SOUPES DE L'AVENT

YVERDON Les partenaires du domaine social remettent le couvert à Yverdon-les-Bains. Pendant la période de l'Avent, ils invitent la population à goûter des soupes d'ici et d'ailleurs sur le parvis de la gare.

ATS

NOUVELLE DESSERTE

LEB La ville de Lausanne et le chemin de fer Lausanne-Echallens-Bercher (LEB) inaugureront demain une nouvelle route de desserte. Elle permet de supprimer deux passages à niveau non gardés dans la zone foraine de Vernand entre les communes de Romanel-sur-Lausanne et de Cheseaux.

ATS

Tesa SA refuse de réintégrer les deux représentants du personnel licenciés

INDUSTRIE • Le syndicat UNIA demande à sa direction nationale de rompre le partenariat social avec l'association patronale Swissmem tant que ces licenciements ne sont pas annulés.



Jean Kunz, secrétaire régional d'UNIA: «Si on laisse passer une affaire pareille, ce sont toutes les commissions du personnel qui sont menacées.» ARC/JEAN-BERNARD SIEBER

ARNAUD CREVOISIER

L'entreprise Tesa SA refuse de réintégrer les deux représentants du personnel licenciés au début du mois. Les négociations avec la filiale du groupe suédois Hexagon basée à Renens ont échoué, ont annoncé hier les responsables d'UNIA au cours d'une conférence de presse. Dénonçant un licenciement abusif et une atteinte à la paix du travail de la part du fabricant d'appareils de mesure, le syndicat a décidé d'intervenir à l'échelon national.

Dans un courrier adressé lundi au secrétaire central d'UNIA, Corrado Pardini, il demande que le syndicat se retire du partenariat social avec l'organisme faitier de l'industrie des machines, Swissmem, et ce «tant que les deux licenciements ne sont pas annulés». «Nous demandons à Tesa de revenir en arrière et à Swissmem de faire respecter ce qu'il a signé», résume Mike Nista, président d'UNIA Vaud, en référence à la convention collective de travail (CCT) du secteur des machines. «Si on laisse passer une affaire pareille, ce sont toutes les

commissions du personnel qui sont menacées», ajoute Jean Kunz, secrétaire régional du syndicat.

Contacté, Swissmem se dit «particulièrement surpris» de cette annonce, faite au moment où une réunion des partenaires sociaux avait lieu à Zurich. «Pendant cette séance nous avons aussi discuté de ce cas dans un climat de partenariat social. La demande (...) n'a pas été relayée par le comité directeur d'UNIA qui était représenté. Nous sommes d'autant plus étonnés qu'une procédure de conciliation est en cours devant l'Office de conciliation du canton dont nous devons attendre l'issue», nous a indiqué son porte-parole Ivo Zimmermann.

Fin de la conciliation

Or le syndicat a aussi annoncé hier la fin de la conciliation avec la direction de Tesa. Cette dernière avait dévoilé en août un plan exigeant cinq heures de travail hebdomadaires supplémentaires sans compensation salariale. La commission d'entreprise avait alors demandé à connaître la situation écono-

mique du site et à être représentée par UNIA dans les négociations. Le refus de la direction avait poussé le syndicat à saisir l'Office cantonal de conciliation. Début octobre, les parties s'étaient engagées à ne prendre aucune mesure de coercition.

«Faute grave»

Le 8 novembre, deux membres de la commission d'entreprise étaient pourtant licenciés avec effet immédiat pour «faute grave». La direction les accuse d'être les instigateurs d'une pétition interne critiquant les méthodes des ressources humaines. De son côté, UNIA y voit un acte de représailles (notre édition du 11 novembre).

Entamées le 10 novembre et poursuivies la semaine dernière, les négociations ont d'abord laissé entrevoir une réintégration des deux délégués. Mais vendredi, la dernière offre de la direction ne contenait plus l'annulation des renvois. UNIA a jugé les autres propositions de l'entreprise «inacceptables».

Avec la confirmation des licenciements, la conciliation n'a plus lieu d'être, considère le

syndicat, qui vient de retirer son dossier. «Il n'est pas possible de négocier dans ce cadre-là. On veut se libérer les mains pour agir», indique Jean Kunz. En l'occurrence, UNIA va faire campagne sur la protection des délégués syndicaux. Car en visant la représentation du personnel, ce licenciement remet en cause la paix du travail, à laquelle est adossé le dialogue social, estime le syndicat.

Non-respect de la CCT

«Le système marche bien quand les deux parties respectent les règles. Or nous sommes face à une entreprise qui ne respecte pas la CCT qu'elle a elle-même signée», déclare Mike Nista, qui rappelle qu'auparavant, «Tesa était un partenaire social exemplaire». Le président d'UNIA Vaud estime qu'il ne sert à rien de signer une CCT si les directions ne veulent plus des commissions du personnel.

La conférence de presse s'est tenue en présence des deux délégués licenciés, mais aussi des représentants de salariés de plusieurs grandes entreprises de la région, venus leur apporter leur

soutien. Parmi eux, Alain Moreillon, président de la commission du personnel de Bobst, Didier Barraud, son homologue de Stellram à Gland, et Celio Rodriguez, président de la commission du personnel conventionné de Novartis à Prangins. Ce dernier exhorte le Conseil fédéral à agir «pour que la Suisse respecte les accords qu'elle a signés sur la protection des délégués syndicaux». Yann Gyger, président par intérim de la commission d'entreprise de Tesa, était également présent.

En Chine

Contactée, l'entreprise rennaise n'a pas donné suite à nos sollicitations. Le directeur, Martin Hedman, ainsi que la cheffe des ressources humaines, sont actuellement en déplacement en Chine, nous a-t-on indiqué. Swissmem envisage-t-il d'intervenir auprès de Tesa? «Nous demandons au contraire au représentant local d'UNIA de cesser ses déclarations erronées et ses actions intervenant en parfaite contradiction avec notre partenariat social», nous a répondu l'association patronale. I

GRAND CONSEIL

Le plan de protection de Lavaux suscite la bataille

Les députés vaudois ont continué à batailler hier sur le plan de protection de Lavaux. Ils devront même mener un troisième débat qui pourrait finalement voir le projet du Conseil d'Etat aboutir.

Si tout le monde affirme aimer la région viticole classée au patrimoine mondial de l'Unesco et vouloir la défendre, les avis divergent lorsque la discussion se penche sur les détails des textes. Le diable semble se cacher dans chaque mot et certains votes se sont joués grâce à la voix prépondérante du président socialiste du Grand Conseil, Jean-Robert Versin.

Un amendement de l'écologiste Susanne Jungclaus Delarze, accepté en premier débat, a finalement été rejeté en deuxi-

me lecture. Il demandait l'intégration paysagère des ouvrages de consolidation des rochers, afin d'éviter des dispositifs qualifiés «d'acné» tant ils sont laids. La priorité est en fin de compte allée à la sécurisation des rochers sans autre forme de procès, par 68 voix contre 63, sans abstention.

L'article 14bis a entraîné les plus longues discussions. L'amendement de la gauche, accepté en premier débat, préconisait de renforcer encore la protection de Lavaux face aux risques de «péjoration du site», a souligné le vert Raphaël Mahaim. A l'inverse, le libéral Jacques Haldy a défendu la possibilité pour les volumes de transformer des volumes

existants en chambres d'hôtes afin d'assurer un revenu annexe.

Face à ces volontés de modifier le texte du gouvernement, le conseiller d'Etat Philippe Leuba a plaidé toute l'après-midi en faveur du maintien de «l'équilibre difficilement trouvé» lors de la mise au point du projet. Par 68 voix contre 53 et 13 abstentions, le Grand Conseil a rejeté l'amendement pour en revenir à la mouture originelle.

Jacques Haldy a ensuite tenté de faire passer d'autres modifications portant notamment sur l'autorisation de constructions hors sol et non plus seulement souterraines, tout en affaiblissant

les textes par des ajouts d'adverbes comme «en principe» ou «si possible». Au vote, la voix du président a chaque fois été nécessaire pour faire pencher la balance.

Raphaël Mahaim a fustigé «un double discours» de la droite qui chante l'importance de Lavaux mais qui mène en même temps «un combat acharné en vue d'affaiblir sa protection». Au vu des engagements formulés des uns et des autres, le texte, «rien que le texte», du Conseil d'Etat devrait pouvoir s'imposer la semaine prochaine. Le débat se déroule avec en arrière fond la troisième initiative de Franz Weber pour sauver le site et sur laquelle le Tribunal fédéral doit se prononcer. ATS